

COMMUNE DE COARAZE

**ORDRE DU JOUR
CONSEIL MUNICIPAL - SAMEDI 23 MAI 2020**

Dans le cadre du dé-confinement, la réunion concernant la mise en place du conseil municipal est considérée comme une réunion indispensable à la continuité de la vie de la Nation.

Lors de la réunion seront appliquées les règles de sécurité sanitaire suivantes :

- un espace de 4 m² pour chaque conseiller
- le port du masque recommandé pour les conseillers
- l'utilisation du gel hydro-alcoolique avant de remplir les bulletins de vote
- l'utilisation d'un stylo personnel
- la salle du Conseil municipal sera aménagée, nettoyée et désinfectée pour assurer la distanciation.

La séance du Conseil municipal aura lieu à huit clos et fera l'objet d'un enregistrement son/image.

Présentation des points à l'ordre du jour :

Installation du nouveau conseil municipal élu le 15 mars 2020.

- DEL : Election du Maire
- DEL : Détermination du nombre d'adjoints
- DEL : Election du 1^{er} adjoint
- DEL : Election du 2^{ième} adjoint
- DEL : Election du 3^{ième} adjoint
- DEL : Election du 4^{ième} adjoint
- DEL : Délégations de signatures
- DEL : Délégations de fonctions aux adjoints
- Désignation des conseillers municipaux délégués
- DEL : Délégations de fonctions aux conseillers délégués
- Désignation des fonctions des conseillers
- DEL : Délégations de fonctions aux conseillers
- DEL : Délégations de pouvoir du CM au Maire
- DEL : Désignation des représentants au sein des commissions obligatoires
- DEL : Désignation des pilotes des commissions thématiques et leurs membres
- Désignations des représentants aux assemblées
- Indemnités des élu(e)s
- Questions diverses